

TERMES DE REFERENCE DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION D'UN GUIDE PRATIQUE DE GESTION DURABLE DES BARRAGES A BUT AEP

I CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION

La république du Bénin dispose, sans aucun doute, de ressources en eau relativement importantes, mais inégalement réparties sur l'étendue du territoire national. Evaluées à environs quinze (15) milliards de mètres cubes d'eau dont respectivement environ treize (13) milliards et deux (02) milliards de mètres cubes d'eau superficielles et souterraines, les ressources en eau du pays ne sont actuellement exploitées qu'à environ 3% selon la documentation existante.

Dans le secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP), le pays avait fait l'option d'approvisionner les populations prioritairement à partir des eaux souterraines pour d'évidentes raisons de facilité et d'économie d'échelle. Ce choix, pour un pays aux conditions hydrogéologiques particulièrement difficiles sur 80% du territoire situés en zone de socle, a vite fait de montrer ses limites et de contraindre les dirigeants à recourir à la mobilisation et au traitement des eaux de surface pour alimenter en eau potable les centres urbains situés en zone de socle.

A date, les villes de Parakou (3^{ème} ville à statut particulier du pays), de Djougou, de Natitingou, de Savalou, de Savè et de Glazoué sont alimentées partiellement ou entièrement en eau potable à partir des eaux de surface, stockées grâce à des retenues d'eau.

Au bout de quelques années, le pays s'est aperçu que les barrages affectés à ces fonctions d'AEP sont confrontés à d'énormes problèmes mettant en danger leur fonctionnement et la fourniture d'eau potable aux populations desservies à partir de ces ouvrages. Au nombre de ces problèmes, les plus importants sont :

- le comblement des cuvettes par l'ensablement, l'envasement et les déchets solides d'origines diverses ;
- la pollution des eaux consécutive à des pratiques et à des techniques inappropriées d'exploitation et de gestion de la cuvette et du bassin versant ;
- l'envahissement des plans d'eau par des plantes aquatiques proliférantes ;

Il se pose parfois des problèmes de suivi et d'entretien de ces ouvrages. A titre d'exemple, le barrage de l'Okpara, à partir duquel la ville de Parakou est alimentée en eau potable, est confronté à d'importants problèmes d'érosion à l'aval au niveau des chenaux de transfert des eaux de crue pour des raisons de conception technique qu'il est possible de corriger moyennant des ressources financières conséquentes. De même, l'état des lieux sur la gestion du barrage révèle que la protection des ouvrages du barrage, leur entretien et le suivi des ressources en eau du barrage font l'objet de nombreuses insuffisances.

En définitive, pour couvrir les besoins en eau potable dans les zones du socle, toutes les analyses faites à partir des projections d'évolution de la population, confirment le recours aux eaux de surface comme l'unique option.

Par ailleurs, l'occurrence des événements pluvieux extrêmes liés aux changements et à la variabilité climatiques est facteur de risque d'insécurité pour l'approvisionnement suffisant en eau potable à partir des barrages.

A la lumière de ce qui précède, il paraît important d'accorder une meilleure attention à la gestion des barrages à but d'AEP pour garantir le fonctionnement optimal de l'ouvrage et la durabilité du service y afférent. Cette préoccupation est valable aussi bien pour les barrages existants ainsi que ceux à construire.

La présente mission est initiée pour permettre aux principaux acteurs concernés par la vie des barrages à but d'AEP de disposer d'un outil pratique, avec des règles ou principes de base de gestion adaptés au contexte de gestion et aux réalités d'exploitation des ressources naturelles au Bénin.

II OBJECTIFS

Les objectifs de la mission sont doubles :

- Elaborer un guide pratique de gestion des barrages prioritairement destinés à l'alimentation en eau potable des populations ;
- Proposer une fiche andragogique de formation des acteurs de terrain à l'usage dudit guide et une fiche d'orientations et d'information sur l'organisation des autres usages.

III MANDATS DU CONSULTANT

Le consultant a pour mandats de :

- présenter une analyse de l'environnement institutionnel de gestion et d'exploitation d'un échantillon représentatif desdits barrages. Pour ce faire, il faut, entre autres :
 - o établir, à partir de la documentation existante, un répertoire exhaustif des intervenants dans la cuvette, au niveau des zones de protection et dans le bassin porteur des barrages, assortis de leurs rôles, responsabilités et activités ;
 - o faire l'analyse critique des rôles et responsabilités du gestionnaire et les acteurs impliqués dans l'exploitation et la gestion des barrages concernés ;
- dresser, par catégorie d'acteurs, un bilan des conditions et des pratiques actuelles d'exploitation et de gestion des ouvrages, de leurs zones de servitude et de leurs bassins versants respectifs, ainsi que les conséquences de leurs activités / usages sur les barrages ;
- procéder à une analyse sommaire de l'adéquation entre les pratiques observées sur les barrages au Bénin par rapport aux principes, règles et procédures de gestion durable des barrages à but AEP, en tenant compte : (i) des politiques et stratégies sectorielles et du cadre réglementaire de gestion des ressources en eau, (ii) de la situation socio-foncière, et des principes fondamentaux de la GIRE ;
- recueillir et analyser les perspectives en matière de construction de barrages à but AEP dans le pays ;
- proposer un guide pratique et opérationnel de gestion intégrée et sécurisante d'un barrage AEP, à l'usage des acteurs concernés par la gestion du barrage, y compris ses zones de servitude ;
- tester l'utilisation du guide et le finaliser ;
- proposer et élaborer une fiche andragogique de formation à l'usage du guide et une fiche d'orientations et d'information sur l'organisation des autres usages.

IV APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'étude sera menée suivant une approche participative en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs, notamment ceux ayant une responsabilité dans la gestion des barrages à but d'AEP. Pour parvenir aux résultats escomptés, le prestataire devra proposer une approche méthodologique appropriée.

Avant l'atelier de cadrage, le prestataire adressera au PNE/Bénin, sa note méthodologique, l'agenda détaillé de la mission ainsi que les différents outils de collecte des données qui seront validés au cours de cet atelier.

V RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de la présente mission se présentent comme suit :

- un guide pratique de gestion des barrages prioritairement destinés à l'alimentation en eau potable est élaboré et validé au profit des acteurs clés que sont le gestionnaire de l'ouvrage et la structure de l'Etat ayant en charge le contrôle de la gestion des ouvrages ;
- une fiche andragogique de formation des acteurs de terrain à l'usage du guide ;
- une fiche d'orientations et d'information sur l'organisation des autres usages.

VI PRODUITS ATTENDUS

Il est attendu du consultant :

- un rapport d'établissement ;
- un rapport diagnostique de base qui fait le bilan de la gestion desdits barrages ;
- un guide pratique de gestion des barrages à but AEP ;
- une fiche andragogique de formation à la maîtrise du guide et une fiche d'orientations et d'information sur l'organisation des autres usages.

VII PROFIL ET EXPERIENCES DU CONSULTANT

Dans le cadre de la présente mission, il est recherché un cabinet d'études national ou international capable de présenter les experts ayant les profils ci-après :

- un Ingénieur du génie rural, de l'équipement rural ou Ingénieur aménagiste ou Ingénieur hydraulicien, ayant au moins quinze ans (15) d'expériences dans la mobilisation et la mise en valeur des retenues d'eau ou barrages à but AEP. Il doit avoir participé à des évaluations de l'aménagement ou de l'exploitation des barrages à buts multiples. Des expériences dans la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et dans l'élaboration de pareils guides constituent un atout significatif. Il est le chef de mission ;
- un sociologue ou un agro-socio-économiste ayant au moins sept (07) ans d'expériences avérées dans la gestion intégrée des ressources en eau, et des expériences probantes en gestion participative des ressources naturelles ; et
- une équipe d'assistants de collecte de données.

Ils seront appuyés par :

- un Expert interne du PNE-Bénin, spécialiste des barrages, Ingénieur du génie/équipement rural ayant une grande expérience en matière de GIRE et de mobilisation/ mise en valeur des ressources en eau ;
- un agent de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) de profil ingénieur et ayant des responsabilités en matière de gestion de barrage à but AEP.

VIII DUREE DES PRESTATIONS

La durée des prestations est de Quarante Cinq (45) hommes-jours non compris la durée nécessaire pour la réaction du commanditaire sur les différents rapports soumis à son appréciation et pour , l'organisation des séances d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs clés que le PNE/Bénin désignera pour bénéficier des mesures de renforcement de capacités.

IX Dossier de Candidature/Présentation de l'offre

Les offres, rédigées en langue française, comporteront entre autres, les pièces suivantes :

Pour l'offre technique

- les observations sur les termes de référence ;
- la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission assortie de la description et de la justification des outils spécifiques proposés ;
- le chronogramme des activités ;
- la description du profil de l'équipe /les CV des membres de l'équipe ;
- une liste des missions similaires avec références ;
- les équipements nécessaires à la réalisation de la mission.

Pour l'offre financière

- la lettre de soumission datée et signée et indiquant le montant de l'offre ;
- le bordereau des prix unitaires avec détails des coûts ;
- le devis estimatif en HT daté et signé selon le format annexé.

Les offres techniques et financières seront mises dans deux enveloppes séparées portant respectivement la mention « **offre technique** » et « **offre financière** ». Ces deux enveloppes seront réunies dans un seul pli portant, à l'exclusion de tout autre signe distinctif, l'adresse ci-dessous et les mentions : « **A n'ouvrir qu'en séance** » et « **Elaboration d'un guide pratique de gestion durable des barrages destinés principalement à l'alimentation en eau potable des populations** ».

Les offres doivent être déposées/envoyées en trois (3) exemplaires, dont un original, ainsi qu'en version digitale, au plus tard le 26 novembre 2014 à 16 heures, heure locale du Bénin, au Secrétariat du PNE-Bénin sis à Placodji dans l'enceinte de la Direction Départementale de la Santé (DDS) Atlantique-Littoral. 01 BP 4392 – Cotonou, Tél. (229) 21 31 10 93 / 82 62. Fax. (229) 21 31 10 93. E-mail : contact@gwppnebenin.org

X Dispositions diverses

Le PNE-Bénin se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

L'équipe de Consultants retenue s'engage à ne pas offrir à des tiers, et/ou à ne pas solliciter, accepter ou se faire promettre pour lui ou pour autrui directement ou indirectement, des dons ou autres avantages considérés ou pouvant être considérés comme une pratique illégale ou de corruption.

XI Cadre de présentation du budget (en fcfa – ht)

N° Prix	DESIGNATION	U	Qté	Prix Unitaire en FCFA	Prix total en FCFA
1	Honoraires				
1.1	Chef de Mission	jour			
1.2	Sociologue	jour			
1.3	Assistants de collecte de données	jour			
	sous-total 1				
2	Perdiems				
2.1	Chef de Mission	jour			
2.2	Sociologue	jour			
2.3	Assistants de collecte de données	jour			
	sous-total 2				
3	Déplacements				
3.1	Véhicule	FF/jr de terrain			
	sous-total 3				
4	FONCTIONNEMENT				
4.1	Communication	u			
4.2	Secrétariat / reprographie	u			
	sous-total 4				
	TOTAL (HT) 1+ 2 +3 + 4				FCFA

Fait à....., le.....2014

Le soumissionnaire
(Nom, prénoms, signature et cacheté)